

COMMUNE DE BERRWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERRWILLER - Séance du 29 novembre 2016

Sous la présidence de Monsieur JORDAN Fabian, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents pour la sixième et dernière séance de l'année.

Constatant que le quorum pour valablement délibérer est atteint, il ouvre la séance à 19h35.

Présents : Les Adjointes STOCKER Bernard, ARBOGAST-ZIEBELEN Eve & MUNCH-SCHMIDT Martine.

Les Conseillers : SCHMIDT André, MOSSER Agnès, KOEHL-UBERSCHLAG Martine, JEANNIN Nicolas, ALTMAYER Laurent, BENSCH-MUNDEL Véronique (arrivée à 19h45 lors de l'examen du point n° 2), HERR-SCHAUMBERG Anne, KRUST Thomas (arrivé à 20h05 lors de l'examen du point n° 8), SIFFERT-GIRARDEY Laetitia, JUNG Joël.

Excusé : CENTLIVRE André – Procuration à JORDAN Fabian

Secrétaire de séance : Mme Anne HERR-SCHAUMBERG, Conseillère Municipale assistée de M. Gilles STEGER, secrétaire général.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2016
2. Travaux communaux depuis le 22 septembre 2016 – en cours – en vue
3. Réhabilitation de l'école primaire : Attribution du marché
4. Adhésion de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération au SIVOM de la Région Mulhousienne pour les missions de gestion des déchets
5. Décision Financière Budget de la Comptabilité Général M14 : Autorisation de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017
6. Décision Financière Budget de la Comptabilité M49 – Service Eau : Autorisation de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017
7. Cadeaux au personnel, élus, élus honoraires et personnes méritantes de la commune
8. Divers

Point n° 1 de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2016 :

Le procès-verbal a été transmis à chaque conseiller municipal. Un bref rappel des points a été fait par le secrétaire général. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité et signé.

Point n° 2 de l'ordre du jour :

Travaux communaux depuis le 22 septembre 2016 – en cours – en vue :

Rapporteur : M. l'Adjoint Bernard STOCKER.

EAU :

Entretien courant, surveillance du réseau, du réservoir et de la station de pompage.

Intervention à la station de pompage pour le remplacement de la pompe n° 1 hors service (entreprise 2CAE). Nettoyage du réservoir.

Relevé de tous les compteurs d'eau, saisie et facturation du 2nd semestre 2016.

Suite du programme de prélèvements pendant les travaux d'aménagement du terrain de football synthétique.

Réparation de fuites : 22, rue Victor Baur (BRUCKERT), 16, rue Victor Baur (SCHMIDT), 2, rue des Vergers (SCHIRRER), 15, rue Victor Baur (FENDER), 9, rue de l'Etang (ZIMMERMANN).

Remplacement de vanne 9, rue de Wattwiller (ZIMMERMANN).

Un décompte pour travaux est établi pour toutes les interventions sur domaine privé.

ASSAINISSEMENT :

Entretien courant de la STEP. Passage journalier.

Intervention du SIVOM et de l'entreprise MEYER de Pulversheim : remplacement de tous les aérateurs des 2 bassins ; remplacement des déflecteurs du bassin n° 1 (guides pour l'aération).

Réparation de la clôture de la STEP.

VOIRIE :

Entretien régulier. Travaux de point à temps sur 1 semaine : réparation des nids de poules, fissures...

Passage dans toutes les rues ainsi que sur les chemins de défrèvement.

Signalisation routière : intervention sur les radars pédagogiques, changement de piles, signature d'un contrat de maintenance avec la société IMS Services de Wittelsheim.

Peinture routière dans la rue principale suite à la visite sur le terrain de 4 conseillers municipaux.

Réparation du panneau « cédez le passage », rue Victor Baur au niveau du cimetière.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Commande passée pour la réparation d'une dizaine de lampadaires dans le village.

Les réglages des nouveaux postes à allumage aux fréquences radios sont en cours.

JOURNEE CITOYENNE :

Journée Post Citoyenne pour la suite de la construction du mur du cimetière programmée réalisée le lundi 28 novembre 2016.

BATIMENTS :

Ecole :

Entretien courant et petites réparations diverses. Réparation de la visserie et des ancrages des jeux.

Fixation d'un nouveau couvercle d'assainissement sur un regard de la cour d'école.

Dorfhisla :

Installation d'un autre système de chauffage (société COLOMBA).

Salle de sport :

Réparation d'un wc et rehausse d'une porte d'un vestiaire.

CHAUFFERIE :

Mise en route le 03 octobre 2016. Entretien normal, passage journalier.

ESPACES VERTS :

Travaux d'automne, enlèvement des fleurs, dernières tontes, balayage et ramassage des feuilles mortes ; préparation du cimetière pour la Toussaint.

FORET :

Coupes en parcelles 4 et 9.

TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE :

Reprise du lit du fossé Wasserfurchgraben. Confection d'un mur en gabions prévu prochainement.

DIVERS :

Distribution de divers courriers, ramassage de déchets divers, vidage des poubelles.

Ratissage au Rollerpark et au bunker du Niederwald.

Préparation de la cérémonie du 11 novembre (Monument aux Morts) et de l'inauguration du terrain de football synthétique.

Broyage des berges du bassin écreteur et du fossé du Weiherfeldgraben.

Transplantation d'arbustes dans la cour de l'école pour installation d'un bac –composte (périscolaire). Dépose de tous les rondins d'acacias au jardin de l'école.

Ménage au Dorfhisla et à la Mairie pendant le congé de maladie d'Antoinette GIRARDEY.

Point n° 3 de l'ordre du jour :

Réhabilitation de l'école primaire : Attribution du marché

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans la presse locale (Journal l'Alsace) en date du 14 octobre 2016 ainsi que sur le profil acheteur de la commune (site e-marchespublics.com) le 12 octobre 2016 dans le cadre d'une procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation de l'école primaire de BERRWILLER.

Le marché est divisé en 4 lots et son montant estimatif s'élève à 180 000,00 € HT selon l'estimation réalisée par le maître d'œuvre, le bureau d'études C'CONCRET de SCHLIERBACH.

L'ouverture des plis a été réalisée le 07 novembre 2016 en présence du maître d'œuvre.

A l'issue de cette réunion, au cours de laquelle, la conformité administrative et les montants des offres de base et des options des différents dossiers ont été examinés, il a été décidé de transmettre l'ensemble des offres au maître d'œuvre, pour vérification et analyse suivant les critères retenus (prix des prestations 60 %, valeur technique de l'offre et respect des délais 40 %).

Par ailleurs, conformément aux dispositions du règlement de consultation, il a également été décidé de négocier avec toutes les sociétés ayant répondu, afin d'obtenir une nouvelle offre ou un rabais sur les offres de base.

Après réception des nouvelles offres et suite au travail d'analyse et de vérification des dossiers, M. le Maire propose de retenir les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

Lot n° 01 Couverture tuiles - Zinguerie GASMI TOITURES (Horboung-Wihr)	pour un montant HT de	33 825,72 €
Lot n° 02 Isolation thermique extérieure RAUSCHMAIER SAS (Colmar)	pour un montant HT de	63 623,94 €
Lot n° 03 Menuiserie extérieure PVC ALSA PVC PRO (Bantzenheim)	pour un montant HT de options comprises	74 208,08 €
Lot n° 04 Echafaudage TECHNIC ECHAF (Wittenheim)	pour un montant HT de	6 981,00 €

Ainsi le montant des lots pouvant être attribués par le Conseil Municipal s'élève à 178 638,74 € HT, pour un montant estimatif de 180 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de retenir les offres économiquement les plus avantageuses ci-dessus et autorise M. le Maire à signer le marché susmentionné et toutes pièces nécessaires à l'exécution des travaux concernant les lots susdits, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Primitif 2016.**

Point n° 4 de l'ordre du jour :

Adhésion de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération au SIVOM de la Région Mulhousienne pour les missions de gestion des déchets

Vu l'arrêté préfectoral du 15 juin 2016 portant fusion au 1^{er} janvier 2017 de la communauté d'agglomération m2A et de la communauté de communes Porte de France Rhin Sud et entraînant le retrait de la nouvelle m2A du Sivom de la région mulhousienne,

Vu l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui a permis au Sivom, lors de son Comité d'Administration du 17 octobre 2016 d'initier la procédure d'adhésion de la nouvelle Communauté d'Agglomération,

Considérant la nécessité, pour entériner cette procédure d'adhésion, de demander l'avis favorable par délibérations concordantes des communes et structures membres du Syndicat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne un avis favorable à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération au Sivom de la région mulhousienne à la date du 1^{er} janvier 2017,**
- **Autorise M. le Maire ou son délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Point n° 5 de l'ordre du jour :

Décision Financière Budget de la Comptabilité Générale M14 : Autorisation de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale ne serait pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique et jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Cet article permet d'autre part, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise M le Maire à engager et liquider, dans les limites réglementaires, les dépenses d'investissement concernant les chapitres budgétaires suivants :**

Chapitre budgétaire	Dotation 2016 (Budget Primitif 2016 voté)	limite avant le vote du budget primitif 2017 = 25% des dotations 2016
chapitre 20 : immobilisations incorporelles	9 000,00 €	2 250,00 €
chapitre 21 : immobilisations corporelles	1 074 380,00 €	268 595,00 €
chapitre 23 : immobilisations en cours	38 000,00 €	9 500,00 €

Point n° 6 de l'ordre du jour :

Décision Financière Budget de la Comptabilité Générale M49 : Autorisation de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale ne serait pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique et jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Cet article permet d'autre part, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise M le Maire à engager et liquider, dans les limites réglementaires, les dépenses d'investissement concernant les chapitres budgétaires suivants :

Chapitre budgétaire	Dotation 2016 (Budget Primitif 2016 voté)	limite avant le vote du budget primitif 2017 = 25% des dotations 2016
chapitre 21 : immobilisations corporelles	161 668,00 €	40 417,00 €

Point n° 7 de l'ordre du jour :

Cadeaux au personnel, élus, élus honoraires et personnes méritantes de la commune

Dans le cadre des fêtes et cérémonies diverses, la commune peut être amenée à offrir, ponctuellement à ses agents communaux, élus, élus honoraires et personnes méritantes de la commune, un cadeau à titre de récompense. Les crédits pour ces cadeaux sont votés sur l'article 6232 – Fêtes et cérémonies – du Budget Primitif. Sur demande de M. le Trésorier municipal, il appartient au Conseil Municipal de fixer, pour chaque année, un montant maximal unitaire pour ces cadeaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de maintenir à 500 euros TTC maximum, la valeur unitaire d'un cadeau pouvant être offert au personnel et personnes méritantes de la commune en 2017.

Point n° 8 de l'ordre du jour :

Communications et Divers :

A) Autorisations d'urbanisme déposées :

PC n°068 032 16 B 0008 déposé le 14/09/2016
MERCIER Jérémy – rue des Prés / rue des Artisans
Construction d'une maison individuelle

PC n°068 032 16 B 0009 déposé le 24/10/2016
RUSCH Oscar – 9C, rue de Wattwiller
Extension abri de voiture et panneaux solaires

DP n°068 032 16 B 0026 déposée le 16/09/2016
MEYER Alain – 9 rue de Bertschwiller
Construction d'un auvent

DP n°068 032 16 B 0027 déposée le 07/10/2016
ZIMMERMANN Fabien – 9 rue de Wattwiller
Démolition, rénovation, velux

DP n°068 032 16 B 0028 déposée le 13/10/2016
VIKOR Henri – 19 rue de Wattwiller
Construction d'un carport

B) Prochaines réunions et manifestations :

Jeudi 1^{er}/12 : Sortie des Aînés à Europa Park
Dimanche 4/12 à partir de 9h30 : Fête de la Ste Barbe (messe puis cérémonie)
Dimanche 18/12 : Fête de Noël des Aînés
Dimanche 08/01/2017 : Réception des vœux à partir de 10h30

C) Programmation d'une réunion des Commissions Réunies :

Mme l'Adjointe Eve ARBOGAST-ZIEBELEN indique qu'il conviendrait de programmer une réunion des Commissions Réunies au début de l'année prochaine afin d'aborder plusieurs sujets : Travaux de voirie, accueil des réfugiés, travaux maison 25 rue d'Or, voitures citoyennes, projet immobilier rue Bühne...

Cette réunion est fixée au lundi 23/01/2017 à 19h30. Une invitation sera adressée aux conseillers.

D) Programme immobilier rue Buhne :

Mme Martine KOEHL-UBERSCHLAG s'interroge sur l'avancement du dossier.

M. le Maire précise que la société VIVIALYS Immobilier dispose, à présent, de la maîtrise foncière. Ils sont devenus propriétaires de l'ensemble des parcelles et ont sollicité une étude de sol. Le projet d'aménagement du programme sera communiqué à la commune dans les prochaines semaines.

E) Arbres empiétant sur l'emprise de chemins ruraux et d'exploitation :

M. André SCHMIDT précise que des arbres empiètent à nouveau sur l'emprise de certains chemins ruraux et d'exploitation et gênent la circulation des agriculteurs. Une mission d'élagage sera réalisée sous le couvert de l'Association Foncière. Une information paraîtra dans la publication de janvier.

F) Déchets verts : Poubelles vertes

M. Nicolas JEANNIN relève que le ramassage des poubelles vertes (déchets verts) est interrompu de plus en plus tôt en automne. Cela pose problème notamment pour l'entretien des jardins et le ramassage des feuilles mortes.

M. le Maire relève la pertinence de la remarque et indique qu'une demande écrite sera transmise au SIVOM de la Région Mulhousienne pour prolonger la période de collecte des poubelles vertes.

G) Gouvernance de l'Agglomération (m2A) :

M. le Maire rappelle la fusion qui s'opérera au 1^{er}/01/2017 avec les 6 communes de la Communauté des Communes de Porte de France Rhin Sud (Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau). Le projet de gouvernance suit son cours et a été présenté à l'ensemble des conseillers communautaires de l'Agglomération.

Une conférence des Maires au cours de laquelle seront invités les 6 Maires des communes qui rejoindront m2A le 1^{er}/01/2017, se tiendra le samedi 10/12/2017.

H) Service Actions Jeunesse (SAJ) :

Mme l'Adjointe Eve ARBOGAST-ZIEBELEN, indique que le SAJ rencontre quelques difficultés dans son fonctionnement. Peu de jeunes Berrwillerois prennent part aux activités proposées le mardi soir entre 16h et 21h au Dorfhisla. Il convient de remobiliser les parents et jeunes du village.

Une réunion d'information se tiendra le samedi 3/12/2016 à 10h au foyer ACL pour les jeunes nés entre 2001 et 2006.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 20h15.